

Le Journal du Dimanche

Faillites : une dégradation en 2023 semble inévitable

INFO JDD Selon l'enquête ARC-Ifop, les entreprises redoutent une hausse des dépôts de bilan et le désengagement des banques

La fin du « quoi qu'il en coûte » signe-t-elle un retour tous azimuts des défaillances ? C'est la question de fond de la dernière enquête ARC-Ifop* dévoilée en avant-première au JDD. « Nous ne voyons pas un tsunami de faillites cette année », pose Denis Le Bossé, président du cabinet ARC, « plutôt un rattrapage, voire un dépassement des chiffres habituels ». Les greffes

des tribunaux de commerce ont enregistré 41 020 défaillances en 2022, près de 50 % de plus qu'en 2021 (et 51 145 en 2019.) « Nous revenons presque à la normale car le gouvernement maintient des aides ciblées en faveur, notamment, des boulangers et des sociétés énergivores », soumet le patron d'ARC.

Pour 95 % des entreprises interrogées, l'arrêt du quoi qu'il en coûte, cumulé aux effets des différentes crises (Ukraine, hausse du coût des matières premières et de l'énergie et pénurie de main-d'œuvre), va entraîner une hausse du nombre de dépôts de bilan de

leurs clients. Dans des proportions « très importantes » pour 39 % des sondés.

Activité en sursurrégime et trésoreries en tension

Denis Le Bossé évalue entre 100 000 et 200 000 la part des entreprises en péril, en particulier dans le BTP, l'hôtellerie et la restauration en régions et l'habillement. « Mais 290 000 entreprises sont sorties du marché sans laisser d'ardoises en 2022 », nuance-t-il. Et les créations d'entreprises ont dépassé le million : un record à mettre surtout au crédit des

autoentrepreneurs. Lorsqu'elles se projettent, 80 % des entreprises interrogées ne voient pas croître leur activité au premier semestre. Elles sont 65 % à se dire pessimistes sur l'évolution du climat économique du fait des charges liées à l'énergie (30 %) et à l'inflation (32 %.) « Les PME sont en sursurrégime, leurs carnets de commandes sont pleins, mais elles doivent gérer au plus juste leur cash et protéger leurs marges », appuie Denis Le Bossé.

Surtout, un tiers d'entre elles pensent ne pas pouvoir faire face au remboursement cumulé

de leurs créances, prêts garantis par l'État (PGE) et factures. Pour plus d'une entreprise sur deux, les banques se désengageront vis-à-vis des TPE-PME qui n'ont pas encore remboursé leur PGE utilisé et elles sont presque autant à estimer que les assureurs-crédit en feront autant. Enfin, 73 % des sondés se disent prêts à gérer leurs besoins de trésorerie en allongeant les délais de paiement de leurs fournisseurs, actuellement de soixante-douze jours. ● **B.B.**

* Réalisée auprès de 200 entreprises de 50 salariés et plus entre le 11 et le 26 janvier 2023.